

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE

MONT-DE-MARSAN

COMMUNE DE

EUGENIE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus :

11

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 Octobre 2024 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Philippe BRETHES, Maire

Membres présents : Philippe BRETHES, Céline BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Coralie LUCMORT, Matthieu ROBIN, Lionel LAFARGUE, Julien LUCMORT, Thierry LAMOULERE, Mélanie BRETHOUS, Céline DUMARTIN

Absents : Mathieu LUSSEAU

Secrétaire de séance : Lionel LAFARGUE

Date de convocation : 17 Octobre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2024.

DEL-2024-14 - Modification des statuts de la communauté de communes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17.

Vu l'arrêté interdépartemental DAECL n° 1409 du 16 décembre 2011 portant création de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour issue de la fusion des communautés de communes du Lézé et de l'Adour et d'Aire sur l'Adour

Vu les arrêtés interdépartementaux portant modification des statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour :

- PR/DAECL/2013 N° 106 du 3 avril 2013,
- PR/DAECL/2013 N° 483 du 9 septembre 2013,
- PR/DAECL/2014/ n°547 du 28 octobre 2014,
- PR/DAECL/2016/ n°547 du 26 octobre 2016,
- PR/DAECL/2016/ n°778 du 26 décembre 2016,
- PR/DAECL/2017/ n°650 du 28 décembre 2017,
- PR/DCPPAT/2018/n°670 du 28 décembre 2018.

Vu les statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes ;

Vu les statuts de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour ;

Considérant le contexte de désertification médicale qui caractérise le territoire,

Considérant la nécessité de l'intervention de la communauté de communes pour mettre en œuvre un environnement favorable à l'installation de professionnels de santé,

Il est proposé de modifier la compétence facultative relative à la **mise en œuvre d'un pôle territorial de santé** comme suit :

- par l'ajout du titre suivant : « **Politique territoriale de santé** »
- par l'ajout de la mention suivante sur le paragraphe « mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire » : **gestion du service de secrétariat administratif et médical.**”
- par l'ajout du paragraphe suivant: “**Création et gestion d'un centre de santé conformément aux dispositions des articles L6323-1-3 et article L. 6323-1-5 du Code de la santé publique.**”

APPROUVE les modifications statutaires proposées et la nouvelle rédaction des statuts jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte la délibération sus-présentée.

Planification et organisation des travaux d'espaces verts pour 2025 :

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les taxus se trouvant dans les jardinières qui ornent le centre-bourg, sont en train de périr, il semblerait que les planter en pleine terre permettrait de les sauver. Il est proposé de les planter le long de l'allée menant à la salle d'animation.
Céline BRETHOUS souligne que ces allées sont occupées par des participants au vide-greniers annuel et également lors de la fête des jardins, et que la mise en place des taxus à cet endroit pourrait être problématique.
Céline DUMARTIN indique qu'en les plaçant à une distance raisonnable les uns des autres, cela ne devrait pas poser de problème afin de laisser suffisamment de place aux exposants lors des animations précitées.
Les détails de ces travaux seront vus, lors de la réunion de la commission « aménagements et espaces verts ».
- Monsieur le Maire évoque le fait que de nombreux véhicules stationnent sur le parvis de l'église, abîmant ainsi le revêtement. Il propose de le fermer avec une borne en bois, pour y interdire l'accès. De fait, l'accès sera autorisé uniquement lors des obsèques.
- La castine aux abords de la salle d'animation se dégrade de jour en jour, l'assemblée réfléchit à un remplacement par une castine différente, de couleur grise, plus résistante aux intempéries. La commission dédiée, réfléchira aux différentes solutions envisageables.
- Le parking des thermes est en très mauvais état, de nombreux trous ont été constatés. Monsieur le maire prendra attache avec les établissements Guérard, afin d'étudier une solution dans le cadre du bail emphytéotique.
- **Céline BRETHOUS** demande s'il est possible de procéder à des travaux de rénovation à l'ancienne Mairie qui est utilisée ponctuellement pour certaines manifestations (belote, tarot, jeux etc..).
Un état des lieux va être effectué afin de lister les travaux à réaliser, et procéder à un chiffrage des travaux.

Musée Gaston Larrieu :

- Le branchement électrique définitif est toujours en cours de planification, le branchement téléphonique, lui, va être réalisé fin octobre 2024.
Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à une solution de stockage des œuvres, dans les dépendances prévues à cet effet (racks ou porte-tableau).

Plan d'eau :

- Suite au contrôle par la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) du plan d'eau du centre bourg d'Eugénie-les-Bains (pour rappel, Il a été constaté qu'au moment de sa création, le plan d'eau, le barrage dans le Bahus, la dérivation pour l'alimentation du plan d'eau et la passerelle piétonne ont été établis sans la démarche administrative prévue au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques), un bureau d'étude a été sollicité afin de régulariser ce dossier dans le cadre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).
Au vu du coût que va représenter cette régularisation, Monsieur le Maire indique qu'il demandera une subvention à Madame la préfète, Françoise TAHÉRI.

Questions diverses :

Lionel LAFARGUE indique qu'il a constaté de l'affichage sauvage sur les poteaux de la rue René vielle et à divers endroits de la commune. En plus de détériorer le mobilier urbain, l'esthétique est quelque peu bafouée. Monsieur le Maire précise que cela est strictement interdit. Les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le maire au nom de la commune. Dorénavant, les affichages sans autorisation préalable seront systématiquement enlevés par les employés communaux.

Jérôme LASSERENNE souhaite que la banderole « Eugénie-les-bains » à l'entrée du village soit nettoyée. L'information sera transmise aux employés communaux.


Lionel LAFARGUE propose d'apposer des plaques sur certains bancs communaux, avec une annotation « banc bavard » qui permettrait d'ouvrir le dialogue aux curistes ou touristes présents sur notre commune.

Julien LUCMORT indique que certaines communes plantent un arbre à la naissance d'un enfant dont la famille réside sur la commune.

Une réunion sera organisée afin de préparer les colis de Noël pour nos aînés.

Les vœux auront lieu le dimanche 12 Janvier 2025.

La séance est levée à 23h08.

Nom Prénom	Signature
BRETHES Philippe, Maire	
LAFARGUE Lionel, secrétaire de séance	